

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Date de convocation
02/09/2022

Délibération  
n°22\_09\_B7\_05

### Candidature LEADER programme 2022-2027

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les territoires souhaitant candidater sur la prochaine génération de programme LEADER 2022-2027 est sorti en mars de cette année. Après un travail de bilan fait avec le comité de programmation du programme LEADER actuel, et un premier échange avec la Communauté de communes Alpes Provence Verdon qui porte administrativement le programme sur l'intérêt et l'opportunité de mettre en place une nouvelle génération de programme sur le Verdon, il a été décidé en mai de répondre positivement à l'AMI.

Par la suite, la CCAPV a demandé des crédits Europe/Région pour accompagner la construction de la candidature de notre territoire, via le recrutement d'un bureau d'étude et la mobilisation de la cheffe de projet du programme actuel.

Un travail important de diagnostic de territoire, de concertation et d'analyse des enjeux pour les 7 ans à venir a été mené dans l'été, compte tenu du calendrier imposé par l'autorité gestion des fonds européens. Des réunions ont ainsi eu lieu en août avec les partenaires techniques, mais aussi 6 réunions publiques (Annot, St-André, Castellane, Villecroze, Riez, Régusse) pour associer à la démarche acteurs privés, élus et habitants du territoire. Les intercommunalités ont été mobilisées à toutes les étapes, aux comités techniques et aux comités de pilotage de la candidature.

Le dossier de candidature doit être rendu pour le 30 septembre 2022. Des phases d'analyses des candidatures, d'audition et de concertation avec les territoires sont prévues à l'automne. L'autorité de gestion arrêtera par la suite les compléments à apporter aux dossiers pour un rendu final de candidature au 31 décembre 2022. Les territoires retenus pour bénéficier des crédits du prochain programme LEADER seront amenés à conventionner d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et devraient pouvoir programmer les premières opérations à partir de juin 2023.

Une présentation du territoire envisagé, du diagnostic, des grands enjeux visés et de premiers axes d'intervention est faite en séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau

- valident le dépôt de dossier de candidature LEADER 2022- 2027 qui serait porté administrativement par la CCAPV et co-porté/co-animé par le Parc du Verdon
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

